

22/07/2019

DEPARTEMENT DELA HAUTE GARONNE  
**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE  
**SAINT-JORY**

Mairie de Saint-Jory  
1, Place de la République  
3 1790 SAINT-JORY  
Tél: 05 62 22 91 91

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**AGRANDISSEMENT DEL'ECOLE MATERNELLE DULAC**



**À SAINT-JORY (31)**

4 , Chemin de la Plaine 3179  
0 SAINT-JORY

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 9 août 2019 à 17h00**

ARCHITECTE

**ARCHITECTURE**  
**Pegot Ogier**

Architecte DPLG  
6, place du Maréchal Foch - B2000 Montauban  
Tél +33 (0)5 63 91 14 77 - Fax +33 (0)5 63 20 08 44  
E-mail : pegotarchitecte@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Réalisation de prestations similaires .....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes .....	3
3 - Les intervenants .....	4
3.1 - Maîtrise d'oeuvre.....	4
3.2 - Contrôle technique.....	4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat .....	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site .....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	7
7.1 - Transmission électronique .....	7
8 - Examen des candidatures et des offres .....	8
8.1 - Sélection des candidatures .....	8
8.2 - Attribution des marchés.....	8
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	10
9 - Renseignements complémentaires.....	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
9.2 - Procédures de recours .....	10

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

L'agrandissement de l'Ecole Maternelle du Lac située 4, chemin de la Plaine à SAINT-JORY (31790).

Ce présent appel d'offre ne porte que sur le macro-lot (Lot n°1) consécutif à la défaillance de l'entreprise précédente.

Le nouveau marché du Lot n°1 sera exécutoire après la résiliation de l'entreprise défaillante.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article L.3111-1 de la Commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Hors d'eau Hors d'air 1.1 - VRD 1.2 - Gros-Œuvre - Maçonnerie - Façades 1.3 - Charpente - Couverture 1.4 - Menuiserie Aluminium 1.5 - Serrurerie

Seul le lot 1 : Hors d'eau Hors d'air fait l'objet de la présente consultation.

## 1.5 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R 2122-9 de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Maîtrise d'oeuvre**

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Jean-Jacques PEGOT-OGIER  
6 Place du Maréchal Foch  
82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 91 14 77  
Fax. : 05 63 20 08 44  
Courriel : [pegotarchitecte@wanadoo.fr](mailto:pegotarchitecte@wanadoo.fr)

Représentée par : Jean-Jacques PEGOT-OGIER  
Port. : 06 08 06 48 97

#### **3.2 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC  
3 Rue Jean Rodier - BP 34012  
31028 TOULOUSE CDEX 4  
Tél. : 05 62 16 73 10  
Fax. : 05 61 54 75 90  
Courriel : [cconstruction.toulouse@socotec.fr](mailto:cconstruction.toulouse@socotec.fr)

Représenté par : Katia COLLET  
Port. : 06 34 04 36 14  
Courriel : [katia.COLLET@socotec.fr](mailto:katia.COLLET@socotec.fr)

#### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

GROUPE QUALICONSULT  
1, rue de la Paderne  
33170 TOURNEFEUILLE  
Tél. : 05 34 51 61 10  
Fax. : 05 34 51 61 11  
Courriel : [contact@elyfec-sps.fr](mailto:contact@elyfec-sps.fr)

Représentée par Pascal CARPENTIER  
Port. : 06 75 59 89 68  
Courriel : [pascal.carpentier@qualiconsult.fr](mailto:pascal.carpentier@qualiconsult.fr)

### **4 - Conditions relatives au contrat**

#### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

### Pièces écrites :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes
- Le Règlement de la Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Le planning d'exécution
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- RICT
- L'étude de sol
- Diagnostic amiante
- Dossier SSI
- Arrêté de Permis de Construire
- RT 2012
- Rapport Amiante

### Pièces dessinées :

- Plan de situation
- Plan de Masse existant
- Plan de Masse projet
- Plan Rez-de-chaussée existant
- Plan Rez-de-chaussée projet
- Coupe AA'
- Coupe BB'
- Coupe CC'
- Façades existantes
- Façades projet
- Détail banc - casiers
- Plan de repérage des portes extérieures et liège
- Plan de Masse chantier

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues au Code de la Commande Publique soient les articles R. 21433 et R. 2143-4 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat - la méthodologie envisagée pour l'exécution des travaux - les moyens humains et matériels spécifiquement mis en œuvre pour l'exécution du chantier -les mesures préconisées en matière de réduction des nuisances (bruits, empoussièremment) générés par les travaux - les fiches techniques et matériaux utilisés	Non
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Non
La décomposition du prix global et forfaitaire	Oui

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que : qu'en répondant à la présente consultation, ils s'engagent à avoir pris parfaitement connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) dont les exemplaires conservés dans les Archives de l'Administration font seul foi, ces documents étant partie intégrante du marché qui sera passé. Ces documents ne sont donc pas à remettre dans l'offre

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats qui le souhaitent pourront procéder à la visite du site sur rendez-vous auprès de M. Laurent LARIDANT (Directeur des Services Techniques) au 05 62 22 91 91. L'absence de visite par les candidats ne saurait générer aucune contestation ultérieure. Les candidats seront alors considérés avoir répondu en toute connaissance de cause.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, sur le site de La Dépêche annonces légales : <http://www.ladepechelegales.com/accueil.htm>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R. 2152-1 ou 2 de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
<i>2.1-Adéquation de la méthodologie de travail envisagée avec la nature du projet et le type de prestations demandées, prise en compte des conditions d'accès au site vis-à-vis du fonctionnement des activités pendant les travaux.</i>	40.0 %
<i>2.2-Adéquation des moyens humains et matériels envisagés.</i>	20.0 %
<i>2.4-Respect des objectifs du projet et des éléments de conception</i>	40.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.2.1 - Valeur technique

Chaque candidat obtiendra ainsi une note sur 10.

La note finale de valeur technique sera ensuite obtenue en application de la formule suivante :

Note technique finale du candidat = (note technique du candidat / note technique la + importante) X coefficient de pondération retenu.

### 8.2.2 - Prix

Chaque candidat se verra attribuer une note calculée de la manière suivante

Note du candidat = (prix le plus bas / prix du candidat) X coefficient de pondération retenu.

### 8.2.3 - Calcul de la note finale des candidats et classement :

La note finale de chaque candidat correspond à la somme des notes obtenues pour chaque critère. Le candidat obtenant la meilleure note est classé en 1<sup>ère</sup> position.

NB : Les notes seront exprimées avec deux chiffres après la virgule. Elles seront arrondies de la manière suivante :

- si le 3<sup>ème</sup> chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au centième inférieur.
- s'il est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centième supérieur.

En cas d'égalité entre les notes, celles-ci seront alors exprimées avec 3 chiffres après la virgule, l'arrondi s'effectuant alors de la même règle que ci-dessus mais à partir du 4<sup>ème</sup> chiffre, et ainsi de suite afin de départager les candidats.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplications, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés.

Ces négociations pourront permettre aux candidats de préciser ou modifier leur offre. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article R. 2143 de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Service des Marchés Publics

Après de : Madame Marie-Gabrielle DAYMIER - Directrice Générale des Services

Téléphone : 05 62 22 91 91

Courriel : [marie-gabrielle.daymier@saint-jory.fr](mailto:marie-gabrielle.daymier@saint-jory.fr)

Renseignement(s) technique(s) :

Après de : Monsieur Laurent LARIDANT

Téléphone : 05 62 22 91 91

Courriel : [laurent.laridant@saint-jory.fr](mailto:laurent.laridant@saint-jory.fr)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, annonces légales de La Dépêche : <http://www.ladepeche-legales.com/accueil.htm>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 Rue Raymond IV

BP 7007

31000 TOULOUSE

Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.



Le Maire,  
Thierry FOURCASSIER